

**DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION
RECHERCHE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'ORIENTATION DE
L'ACTION SOCIALE**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, et notamment l'article 38 ;

Vu l'appel à candidatures adressé aux élus de la Commission de la recherche en date du 13 mars 2023.

Considérant que la Commission de l'orientation de l'action sociale est composée de 24 membres, dont **un membre de la commission de la recherche, un élu chercheur, enseignant-chercheur ou BIATSS.**

Considérant l'unique candidature de Mme Clotilde DAVIES, élue du collège E, pour siéger au sein de la Commission de l'orientation de l'action sociale, il appartient à la Commission de la recherche de se prononcer sur cette candidature.

La Commission de la recherche de l'Université de Bordeaux, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – Désignation du membre de la Commission de la recherche pour siéger à la Commission de l'orientation de l'action sociale

La candidature de Madame Clotilde DAVIES est approuvée à l'unanimité :

Membres en exercice: 38

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Candidat	Nombre total de voix favorables
Clotilde DAVIES, élue collège E	29

Article 2 - Publicité

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 31 mars 2023,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

